

11110111000010010001001111001110110

11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
0 101 toujours 0 respect, 001 1101

1000101110010011100

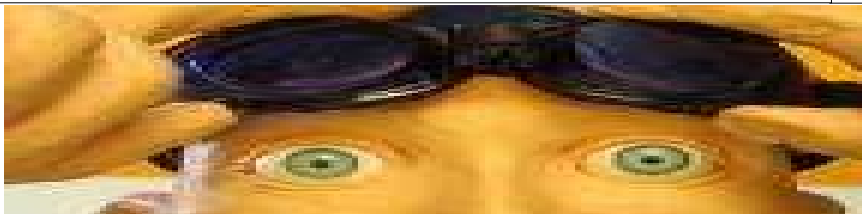
100 01 avec 1+1+1+1 licenciements indignes
100 001 et 1+1+... +1 astreintes
0 01 10 ça commence à faire beaucoup !



	<h1>Les yeux de SUD</h1> <p>Le journal du syndicat SUD Groupe GFI</p>	16 Août 2010 N°56
---	---	----------------------------

SOMMAIRE

Intégration : page 1
 Prud'horizon : page 1
 Astreintes : attention: page 1
 Communication, enquête, réclamation, retraites, et enfin adhésion : page 2



D'après la direction ce tract est imprimé sur du papier recyclé

Intégration de GFI IP

La signature des accords est prévue mi-septembre

Après nous avoir demandé une réponse ferme pour début juillet, la direction a prétexté des petites corrections à préparer (qui auraient pu à notre avis être négociées et faites en juillet) pour repousser à septembre la consultation des CE et CCE sur les accords proposés, consultation qui doit précéder la signature.

Lisez les textes proposés par la direction et nos explications détaillées sur notre site : <http://sudgfi.free.fr>

Astreintes : attention !

N'acceptez pas n'importe quoi !

La pression monte, les effectifs baissent, ce qui pousse certains managers à abuser sur les horaires. Il y a bien sûr l'accord mal négocié sur la journée de 12 heures chez GFI I&P (sans clause de volontariat et sans contrepartie), mais aussi d'autres abus, complètement illégaux, notamment sur les astreintes. Voici quelques règles à faire respecter :

Les quatre mutés de force sont virés : Prud'hommes à l'horizon !

Placé devant ses responsabilités, la direction a délibérément choisi l'injustice et a licencié pour faute grave les quatre salariés qui avaient refusé leur mutation à Lille, en contradiction avec la convention collective (et malgré la jurisprudence).

Il est remarquable qu'un des quatre salariés, qui ne refusait pas la mutation, a écrit à la direction en avril pour poser des questions claires et précises pour trouver une solution aux problèmes que lui posait cette mutation : il n'a reçu une réponse, incomplète, que le 30 juin soit la veille du 1^{er} juillet, date de la mutation ! La direction aurait voulu le forcer à refuser qu'elle ne s'y serait pas prise autrement ! Pendant l'entretien préalable au licenciement, le directeur opérationnel des régions, maître d'œuvre de ces mutations et licenciements, a déclaré que cette lettre envoyée en avril ne demandait pas de réponse !

A-t-il lu cette lettre ? S'il l'a lue et a été incapable, comme il le prétend avec aplomb, de comprendre les questions claires qui y étaient posées, nous nous étonnons qu'il occupe un poste aussi élevé à GFI. S'il ne l'a pas lue, ou s'il a refusé de répondre aux questions du salarié en toute connaissance de cause, **c'est qu'il souhaitait empêcher cette mutation qu'il avait lui-même demandée.** Ce sabotage est la preuve que ces mutations n'étaient que des manœuvres pour pouvoir licencier nos quatre collègues.

La décision leur revient personnellement, mais nous encourageons vivement ces salariés, virés de façon indigne, d'attaquer GFI aux prud'hommes. **SUD GFI apportera son soutien actif à ceux d'entre eux qui nous le demanderont.**

- Une journée de travail doit être de 10 h maximum (12h si vous êtes en travail posté à GFI I&P). Cette journée de travail doit être suivie d'un repos quotidien de 11 heures consécutives. Il est inacceptable d'imposer une astreinte de 22h à 3h après une journée de travail de 9h à 18h. L'utilisation du véhicule personnel est à proscrire dans de tels cas, la fatigue pouvant causer de graves accidents.
- Le temps d'astreinte sans intervention n'est pas considéré comme du temps de travail effectif, mais il ne peut pas être assimilé à du temps de repos hebdomadaire (Cassation, pourvoi 00-18452, 10/07/2002). Ainsi, il n'est pas possible d'imposer une astreinte 7j/7 : la semaine ne peut compter que 6j de travail + 1j de repos hebdo obligatoire (35h consécutives).
- Enfin le nombre d'astreinte dans le mois ne peut être trop important. Une circulaire ministérielle (DRT n°6 du 14/04/2003 - fiche n°8) préconise, en cas d'abus, une demande d'intervention de l'inspection du travail. En cas de doute, ne demandez pas conseil à votre manager, mais plutôt à vos représentants du personnel.

Accepter des astreintes trop longues, trop répétitives peut vous mettre en danger (fatigue, accident, stress, vie de famille perturbée, ...).

Vos représentants du personnel SUD Groupe GFI sauront, comme ils l'ont déjà fait, faire valoir vos droits et vous conseiller dans vos démarches : N'hésitez pas à les consulter !

Union syndicale

Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>
 Pour nous écrire: sudgfi@free.fr
 ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

11 100111 10 11 11
1 11 10011 001 010 00 111

11110 111000 0100100010011110 0110101 1
0011 101 10011 11001 1 000 0 11 1 1
00 11101 0 PO, 0 respect, ...

Pour pouvoir communiquer rapidement avec vous et vous consulter :

Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom et adresse (électronique et postale) personnelle pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants (consultation avant signature d'accord par exemple).

Certains salariés de GFI IP peuvent réclamer le paiement des samedis fériés de 2009-2010 !

Jusqu'à aujourd'hui les salariés de GFI IP (et d'autres filiales hors UES) n'ont droit qu'aux 25 jours de congés payés légaux. Dans ce cas la jurisprudence est claire, et la direction nous a donné raison : si un jour férié tombe un samedi pendant les congés, il faut donner un jour de congé en compensation (ou le payer si c'est régularisé plus tard).

Vous êtes à GFI IP et vous ne travaillez pas le samedi ? Vous étiez en CP le vendredi 14 août 2009 ? Le vendredi 30 avril 2010 ? Le vendredi 7 mai 2010 ? Si oui, la direction vous doit donc une journée de congé pour chaque samedi férié qui était inclus dans vos congés !

Vous pouvez réclamer directement le paiement de ces jours auprès de la DRH, ou faites-vous connaître auprès des Délégués Syndicaux SUD GFI

(<http://sudgfi.free.fr> , rubrique contacts), nous porterons une demande groupée.

Rappel - ENQUETE : Votre carrière est-elle correctement suivie à GFI ?

Chacun de nous est affecté à un indice et un coefficient qui correspondent à un type d'emploi décrit dans la classification conventionnelle Syntec (cf. www.syntec.org).

Certaines positions sont pour les débutants, d'autres pour les salariés de moins de 26 ans, ou ayant au moins 2 ou 6 ans d'expérience... La convention collective prévoit un entretien professionnel au moins tous les deux ans.

Les plaintes des salariés sur la gestion de carrière dans le groupe GFI sont très nombreuses : l'improvisation ou l'arbitraire règneraient dans beaucoup d'entités du groupe.

Nous avons besoin de vous pour mieux connaître la réalité des évolutions de carrière dans le groupe GFI. Répondez à notre enquête pour nous aider à vous aider :

- téléchargez le tableau Excel sur <http://sudgfi.free.fr>
- remplissez-le
- et renvoyez-le nous par mail à sudgfi@free.fr

Retraites : seul un mouvement national de grande ampleur permettra de rétablir la justice sociale !

Saviez-vous qu'il est possible de financer les retraites à taux plein avec 37,5 annuités ? Car la part des salaires dans le PIB a fortement baissé depuis 30 ans... alors que la part des dividendes a très fortement augmenté : 3,2% du PIB en 1982, contre 8,5% du PIB en 2007 !

**TOUS EN GREVE
LE 7 SEPTEMBRE
POUR EXIGER LE RETRAIT
DU PROJET DE LOI
INJUSTE !**

Lisez les argumentaires et fiches techniques de l'US Solidaires : www.solidaires.org rubrique Retraites

Consultez et signez la pétition en ligne :
<http://exigences-citoyennes-retraites.net>

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS et RS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Malik BELKADI (Nantes) 06 88 49 86 88
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 62 63 05 99
Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59
Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Jean-Luc LOUIS (Issy) 06 74 20 89 73
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Alexandre PESANTI (RS au CE de GFI IP) 06 88 87 71 62
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Monique SUBEY (Némausc) 06 72 11 64 42
Alexis ZADOUNAÏSKY (DS Central) 06 75 24 70 09

✂

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / Téléphone perso : Téléphone pro :
Adresse :
Code postal : Ville : adresse e-mail perso :
Société : Ville/Agence : Qualification :
Date : / / Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES